

**Risque Feux
de Forêt**

ACCÈS RÉGLÉMENTÉ

Access regulation

du 15 juin au 15 septembre

From June 15 to September 15

Pour connaître les conditions d'accès :
Daily information



04 28 31 77 11

www.risque-prevention-incendie.fr/vaucluse/



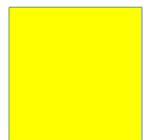
Les contrevenants s'exposent à une amende de 135 €

En fonction du niveau de risque :



Risque « Vert » : accès et travaux possibles

Access and works are authorized



Risque « Jaune » : accès et travaux possibles, mais recommandés le matin.

Access and works are authorized, preferably in the morning



Risque « Rouge » : accès interdit toute la journée (sauf dérogation) ; travaux possibles de 5 h à 13 h

Access prohibited all day, works authorized from 5 am to 1 pm



Risque « Rouge E » : accès et travaux interdits toute la journée.

Access and works prohibited all day



Quel que soit le niveau de risque



Ne pas fumer



Ne pas faire de feu



Ne pas camper



Ne pas circuler ou stationner sur les chemins forestiers

Vous êtes dans le massif :

You are in the forest



Bollène-Uchaux



Mont-Ventoux



Rasteau Cairanne



Monts de Vaucluse



Enclave des Papes



Petit Luberon



Vallée du Rhône



Grand Luberon



Plaines du Comtat



Vallée d'Apt



Dentelles de Montmirail et Collines du Pays Voconces



Collines de basse Durance

En cas d'incendie :

- Alerte les sapeurs pompiers en composant le 112. Attention aux limites du réseau.

- Soyez le plus précis possible sur votre localisation et sur ce que vous voyez.

- Éloignez vous de la zone incendiée et ne restez pas dans l'axe de propagation

